

LES AFFAIRES INDIENNES—LA POSSIBILITÉ DU RETRAIT DU PROGRAMME DE BIEN-ÊTRE

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire a trait à la même conférence et s'adresse au premier ministre. Comme les gouvernements provinciaux ne seraient pas disposés à fournir des services de bien-être aux Indiens de crainte que le gouvernement fédéral ne se retire du programme après son instauration, le premier ministre est-il en mesure d'assurer aux gouvernements provinciaux que le gouvernement fédéral ne retirera pas son appui à un tel programme par décision unilatérale?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Naturellement, monsieur l'Orateur, le genre de décision unilatérale à laquelle fait allusion le député n'est pas de celles que prendrait le gouvernement. Je m'en voudrais de parler au nom du ministre comptable des Affaires indiennes. Sa politique dans ce domaine particulier est présentée au gouvernement, et je ne puis dire quelles négociations il a amorcées avec les provinces, mais quelles qu'elles soient, elles ne se feront pas de façon unilatérale.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. En proposant aux provinces de prendre en charge les services d'assistance sociale aux Indiens qui relèvent actuellement du gouvernement fédéral, leur a-t-il dit que le gouvernement fédéral n'était disposé qu'à payer 85 p. 100 des programmes actuels de bien-être ou qu'il était prêt à en verser tous les frais aujourd'hui comme demain?

L'hon. M. Munro: La proposition avait pour but de faire bénéficier les Indiens dont parle le député des dispositions du régime d'assistance publique du Canada, mais selon une autre méthode de partage des frais, laquelle, selon la province intéressée, irait de 85 à 97 p. 100. On espère que ce pourcentage décroîtra avec les années au fur et à mesure des résultats assurés par le régime d'assistance publique du Canada.

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre a-t-il assuré aux ministres provinciaux qu'il ne pourrait y avoir de retrait unilatéral de cet accord s'il était accepté?

[L'hon. M. Munro.]

L'hon. M. Munro: Monsieur l'Orateur, la majorité, sinon tous les ministres du bien-être social savaient que des discussions avaient eu lieu entre le ministre fédéral et les ministres provinciaux des finances au sujet du partage des frais si, en cas de retrait, le gouvernement fédéral céderait des points d'impôt et ainsi de suite, et que toute l'affaire était en voie de négociation en fonction de la constitution et des relations fédérales-provinciales. Nos entretiens n'avaient donc pas lieu de porter là-dessus, puisque ces discussions se déroulent à d'autres niveaux, quant à l'ensemble de la question, dans les programmes actuels à frais partagés.

[Français]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA PUBLICATION DES RÈGLES DE PROCÉDURE DE LA COUR DE L'ÉCHIQUIER

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, j'ai récemment demandé au ministre de la Justice si les règles de la Cour de l'Échiquier seraient traduites en français et on m'a répondu que l'on s'attendait que la nouvelle édition bilingue serait publiée au début de 1969. L'honorable ministre de la Justice pourrait-il nous indiquer la date approximative de la publication, en anglais et en français, des règles de la Cour de l'Échiquier?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Cela se fera d'ici quelques semaines, monsieur l'Orateur.

[Traduction]

LES CÉRÉALES

VANCOUVER (C.B.)—LA COMMISSION DE COORDINATION DU COMMERCE

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, étant donné le très grave problème que pose l'accumulation de céréales dans le port de Vancouver, le ministre peut-il dire à la Chambre si la récente proposition visant à établir une commission de coordination à Vancouver pour le commerce des céréales a été mise à exécution?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Le ministre de l'Industrie et du Commerce a annoncé à la Chambre que certaines réunions ont été fixées et que, de fait, des réunions d'une sous-commission de la commission générale de coordination comprenant les compagnies de céréales, la Commission canadienne du blé, les compagnies de transport et les exploitants des éleveurs de têtes de ligne ont eu lieu à Vancouver.